



Dois je déclarer le fait que j'héberge un ami

Par **marie62**, le **02/07/2012** à **09:11**

Bonjour,

Je suis française, domiciliée en France, et j'ai rencontré quelqu'un qui vit en Belgique... jusque là, nous faisons les allers retours entre France et Belgique car il a lui-même sa maison en Belgique..

Actuellement au chômage en Belgique, il cherchait à ouvrir une activité indépendante de pizzaiolo...il a repéré un local en France et souhaiterait débuter une activité en France... nous avons donc chacun notre maison, et chacun nos factures...

Etant donné qu'il va maintenant exercer son activité en France, il va vivre chez moi (à titre gratuit car je le repète il a aussi sa propre maison à payer..il est propriétaire)

ma question, dois-je déclarer que je l'héberge à titre gratuit et si oui à qui??

quelles démarches devons-nous faire pour le domicilier chez moi??

D'avance un grand merci pour votre aide...

Bien cordialement